

# COUR DE DISCIPLINE BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 3 mai 2021

### ARRÊT

### ARRÊT « ASSOCIATION “OPCALIA” »

**La Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) rend son arrêt dans l’affaire « Association “OPCALIA” ».**

Le ministère public avait renvoyé devant la CDBF l’ancien président de l’association « OPCALIA », son directeur général ainsi que la directrice générale adjointe, directrice générale par intérim, pour des irrégularités relatives aux conditions de signature d’un formulaire de rupture conventionnelle de contrat de travail et de trois protocoles d’accord transactionnel signés avec des salariés licenciés.

La CDBF a retenu leur responsabilité au titre des articles L. 313-3 et L. 313-4 du code des juridictions financières, pour avoir signé ces actes sans en avoir le pouvoir.

Après avoir reconnu des circonstances atténuantes aux trois personnes renvoyées, la CDBF a sanctionné le président par une amende de 1 000 euros et a dispensé de peine le directeur général et la directrice générale par intérim.

La CDBF signale systématiquement, par une information à la presse, les décisions rendues par la juridiction.

CONTACTS PRESSE COUR DES COMPTES :

Etienne Chantoin ■ Responsable des relations presse ■ T 01 42 98 59 45 ■ [etienne.chantoin@ccomptes.fr](mailto:etienne.chantoin@ccomptes.fr)